

Les partenariats écologiques dans la coopération internationale: Un examen des politiques et des lignes directrices d’Affaires Mondiales Canada

Cette note de synthèse fait partie du projet d’Écologisation des OSC entrepris par Coopération Canada

Par Arianna Abdelnaiem, Aidan McGillis, et Shannon Kindornay

Le Canada s’est engagé à déployer une gamme d’efforts nationaux et internationaux pour lutter contre les changements climatiques, préserver l’environnement et assurer le développement durable - tant au Canada que dans le monde. Les impacts de la pandémie mondiale de la COVID-19 ont ajouté une incitation supplémentaire à l’action gouvernementale alors que les parties prenantes appellent à la nécessité de saisir les opportunités pour accélérer les progrès sur le [Programme de développement durable à l’horizon 2030, l’Accord de Paris sur le changement climatique](#) (entre autres conventions sur le changement climatique et l’environnement) et garantir une reprise mondiale juste, durable et équitable. Les organisations de la société civile (OSC) sont des intervenants clés dans l’appel à des approches progressistes et soucieuses du climat et des partenaires essentiels du gouvernement du Canada dans la mise en œuvre d’initiatives écologiques nationales et à l’étranger.

Reconnaissant le rôle essentiel du développement international canadien et des OSC humanitaires dans le soutien des approches du gouvernement du Canada en matière de changement climatique et de durabilité environnementale à l’étranger, cette note de synthèse examine les cadres législatifs et politiques qui ont une incidence sur les possibilités pour le secteur d’appuyer des actions positives. Basé sur une analyse de la Stratégie fédérale de développement durable, de la Stratégie ministérielle de développement durable d’Affaires mondiales Canada, de la Politique d’aide internationale féministe et d’autres politiques pertinentes et outils associés pour soutenir les partenaires de la société civile, cette note de synthèse vise à renforcer les connaissances sur la façon dont le travail des OSC est touché par les politiques et les conseils disponibles. Il donne un aperçu des écarts observés entre les engagements politiques et l’action, ainsi que des recommandations pour renforcer l’approche du gouvernement canadien en matière de partenariat avec les OSC travaillant dans le domaine de la coopération internationale.

Les engagements du Gouvernement du Canada

Au niveau international, le Canada a signé une [variété d’accords bilatéraux et multilatéraux](#) tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l’Accord de Paris et le [Protocole de Montréal](#), entre autres¹. Le [Cadre pancanadien sur la croissance propre et le climat](#) guide les efforts nationaux conjointement avec les provinces et les territoires, et en consultation avec les communautés autochtones. Le cadre est le plan du Canada pour réduire collectivement les émissions, renforcer la résilience pour s’adapter à un climat changeant et faire la transition du Canada vers une économie forte, diversifiée et propre, résolue à faire sa part dans les objectifs mondiaux et à respecter les engagements internationaux.

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\)](#) est le principal instrument du Canada pour la planification et l’établissement de rapports sur le développement durable, ainsi que l’élément clé de la réponse du Canada au Programme 2030. Appuyé par la *Loi fédérale sur le développement durable de 2008*, le gouvernement fédéral est tenu, par la loi, de préparer la SFDD et d’assurer des consultations avec les intervenants tous les trois ans. La SFDD décrit généralement les priorités de durabilité environnementale, établit des cibles et des objectifs et identifie les mesures à prendre pour les atteindre. La SFDD 2016-2019 du Canada reconnaissait le Programme 2030 et était liée aux

¹ Voir [Canada 2030: Un Agenda pour le Développement Durable](#) pour une description plus détaillée.

objectifs de développement durable (ODD). La [SFDD 2019-2022](#) contribue aux engagements internationaux du Canada en matière de durabilité, en particulier le Programme 2030 et reflète les initiatives gouvernementales telles que le Cadre pancanadien. Dans le cadre de la Loi fédérale sur le développement durable, plus de 90 ministères sont encouragés à préparer des stratégies ministérielles. Ces stratégies comprennent des dispositions liées aux efforts des entreprises pour minimiser les impacts environnementaux négatifs, mais ont également des répercussions sur la façon dont les ministères fédéraux interagissent avec leurs partenaires.

Les engagements d’Affaires Mondiales Canada en matière de changement climatique et de durabilité environnementale

L’approche d’Affaires mondiales Canada (AMC) à l’égard du changement climatique et de la durabilité environnementale peut être comprise au sens large en ce qui concerne 1) les politiques globales et 2) les engagements des entreprises dans le cadre de la stratégie de développement durable de son ministère. En ce qui concerne les OSC partenaires, les politiques d’AMC relatives aux partenariats avec les OSC et les directives de financement et d’établissement de rapports sont particulièrement pertinentes. Ces engagements se traduisent par une série de politiques, d’outils et de ressources propres aux partenaires qui influent sur la façon dont le Ministère s’engage avec les partenaires de la société civile dans le secteur du développement international et humanitaire du Canada.

La Politique d’Aide Internationale Féministe du Canada

La [Politique d’aide internationale féministe](#) (PAIF) du Canada est ancrée sur une approche fondée sur les droits de la personne et sur six domaines d’action clés où l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles sont au cœur de tous les efforts du Ministère. La politique est conforme à la [Loi sur la responsabilité en matière d’aide au développement officielle de 2008](#), qui exige que l’aide publique au développement du Canada contribue à la réduction de la pauvreté, tienne compte du point de vue des pauvres et garantisse la cohérence avec les normes internationales des droits de la personne, en plus des dispositions relatives aux rapports annuels.

Dans le cadre de la PAIF, des liens existent entre les domaines d’action dans le cadre de l’engagement du gouvernement en faveur des approches intersectionnelles et holistiques (y compris dans le cadre du Programme 2030), bien que le quatrième domaine d’action se concentre spécifiquement sur l’environnement et l’action climatique. Ce domaine d’action comprend le soutien à la planification et aux initiatives d’atténuation et d’adaptation, plus particulièrement pour les femmes et les filles, qui sont de manière disproportionnée plus exposées aux menaces du changement climatique. Il met l’accent sur le leadership et la prise de décision des femmes dans le contexte de l’atténuation et de l’adaptation au changement climatique, sur le renforcement de la résilience et de la gestion durable des ressources et du soutien aux femmes dans le secteur des énergies renouvelables.

La PAIF est étayée par des [indicateurs politiques](#) ainsi que par des [politiques des champs d’action](#) et des [notes d’orientation politique](#). Les indicateurs des champs d’action liés à l’environnement et à l’action climatique comprennent les emplois créés dans le secteur de l’environnement, le nombre de bénéficiaires des projets d’adaptation au climat du Canada et les mégatonnes d’émissions de gaz à effet de serre réduites ou évitées grâce aux contributions du gouvernement du Canada. La [politique de champs d’action pour l’environnement et le climat](#) fournit des précisions sur la manière dont AMC prévoit de soutenir le leadership des femmes dans la prise de décision, les investissements dans des économies sobres en carbone et résilientes au climat et le soutien à des communautés saines, résilientes et adaptatives, avec un accent particulier sur participation, connaissance et appropriation locales. Les notes d’orientation politique d’AMC se concentrent sur le [financement innovant](#), [l’innovation](#), [la transparence et le dialogue dans l’assistance internationale](#) et une [approche féministe](#)

[de l'innovation et de l'efficacité](#). L'environnement et le changement climatique ne figurent que dans les orientations sur les financements innovants. Le soutien à l'action et à la résilience climatiques est une « voie » dans le cadre de l'approche du Canada en matière de financement novateur, y compris des références à d'autres investissements et à l'intégration de l'adaptation au climat dans le financement du développement.

La Stratégie ministérielle de Développement Durable

[La Stratégie ministérielle de développement durable 2020-2023](#) (SMDD) d'AMC contribue à une poignée d'objectifs de la SFDD, notamment par son leadership mondial dans les forums et négociations internationaux pertinents, la promotion d'une croissance propre, les activités visant à écologiser ses propres opérations et les dispositions relatives à la durabilité des programmes et projets soutenus par le ministère, entre autres activités.

En ce qui concerne l'engagement mondial, AMC joue un rôle de premier plan dans les négociations et la mise en œuvre des accords, des initiatives, y compris le Programme 2030, les accords de libre-échange et la mise à disposition de conseils d'experts sur la responsabilité sociale des entreprises. Le département de Finance Climatique est cité comme poursuivant ses engagements à lutter contre le changement climatique mondial et à recentrer l'aide au développement sur les plus pauvres et les plus vulnérables. Depuis 2015, AMC a également joué un rôle déterminant dans la réalisation de l'engagement du gouvernement fédéral de 2,65 milliards de dollars pour aider les pays en développement. AMC s'est engagé à fournir un financement climatique pour soutenir la transition des pays en développement vers des économies à faibles émissions de carbone et à promouvoir des économies résilientes au changement climatique, conformément à la PAIF ; un objectif de 70% d'ici 2020 et de 100% d'ici la fin de l'exercice 2020-2021. En 2020, le Ministère a mené des consultations concernant la prochaine série d'engagements de financement climatique du Canada. Même si une discussion complète de ce processus sort du cadre de la présente note d'information, il convient de noter que l'engagement du Canada à l'égard du [financement climatique](#) n'a pas encore été à la hauteur de sa juste part de financement climatique mondial. De plus, [les OSC canadiennes ont demandé](#) au Ministère de s'assurer que le financement climatique répond mieux aux approches féministes visant à soutenir les plus pauvres et les plus vulnérables et à faire progresser les droits des femmes et l'égalité des sexes, directement liés aux objectifs de la Politique d'Aide Internationale Féministe.

En ce qui concerne la croissance propre, la SMDD note que AMC cherche également à promouvoir le Canada en tant que chef de file des technologies propres, notamment par le biais de sa Stratégie de développement du commerce international 2017-2021 pour les technologies propres. Ici, GAC aide les entreprises canadiennes à l'étranger à diriger l'exportation de processus propres et durables, entre autres initiatives.

En plus de soutenir les engagements fédéraux dans le Cadre pancanadien, la SMDD d'AMC souligne les efforts visant à réduire l'impact environnemental des opérations gouvernementales à l'étranger. Cela comprend la mise en œuvre de son Cadre stratégique de développement durable pour les missions à l'étranger, qui donne la priorité à la réduction des gaz à effet de serre, et l'examen et la mise en œuvre de pratiques d'approvisionnement qui correspondent aux objectifs écologiques. Selon la stratégie, AMC continue de s'engager dans des pratiques d'approvisionnement durables telles que s'assurer que les produits proviennent de fabricants durables, peuvent être réutilisés, recyclés, contenant moins de produits chimiques et peuvent être éliminés de manière durable. Le département a travaillé à l'utilisation d'énergies renouvelables propres et à des rénovations pour réduire la consommation d'eau. La SMDD met également en avant la promotion de pratiques de voyage durables. Les efforts à travers la SMDD sont liés à des ODD spécifiques, le cas échéant.

La SMDD comprend également des engagements qui ont un impact direct sur les partenaires de la société civile. Toutes les initiatives d'aide au développement d'AMC doivent faire l'objet d'une analyse

environnementale d'ici 2020. Comme indiqué dans la SMDD, AMC a également été chargé d'intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales dans le processus décisionnel - en particulier, par le biais de la [directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des propositions de politiques, de plans et de programmes](#), applicables à tous les plans, politiques et programmes. La directive est la politique fédérale centrale qui intègre les considérations de développement durable et environnemental dans les processus de prise de décision grâce à l'application d'une évaluation environnementale stratégique - l'évaluation environnementale stratégique aide à identifier les risques et opportunités environnementaux dans une proposition. La directive comprend un processus d'examen fondé sur les risques en trois étapes, comprenant 1) un dépistage, 2) des analyses préliminaires et 3) une analyse détaillée, si nécessaire. Une évaluation environnementale stratégique a été créée pour la PAIF. Toutes les initiatives de développement sont soumises à un processus [d'intégration de l'environnement](#), à partir duquel découle un outil de sélection que les partenaires peuvent utiliser, décrit plus en détail ci-dessous.

Politiques en matière de partenariats des OSC

La relation d'AMC avec la société civile est guidée par les [Partenariats avec la société civile pour l'aide internationale - Une approche féministe](#) (politique des OSC). Cette politique établit l'approche du GAC en matière de coopération efficace avec les OSC canadiennes, internationales et locales afin de maximiser l'impact et les résultats de l'aide internationale du Canada. Aligné sur la PAIF, la politique des OSC vise une approche intersectionnelle à travers l'autonomisation des femmes et des filles pour promouvoir l'égalité des sexes, la protection de la vie humaine et de la dignité, et l'intégration des OSC en tant que leaders et acteurs indépendants dans les programmes d'assistance internationale tout en promouvant la durabilité, la transparence, la responsabilité et les résultats. La politique soutient et établit des liens avec d'autres politiques, engagements et programmes d'AMC, à savoir la PAIF, le Programme 2030, la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement et le soutien aux petites et moyennes OSC. Il reconnaît également les Principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement des OSC et d'autres cadres pertinents liés à une coopération au développement efficace.

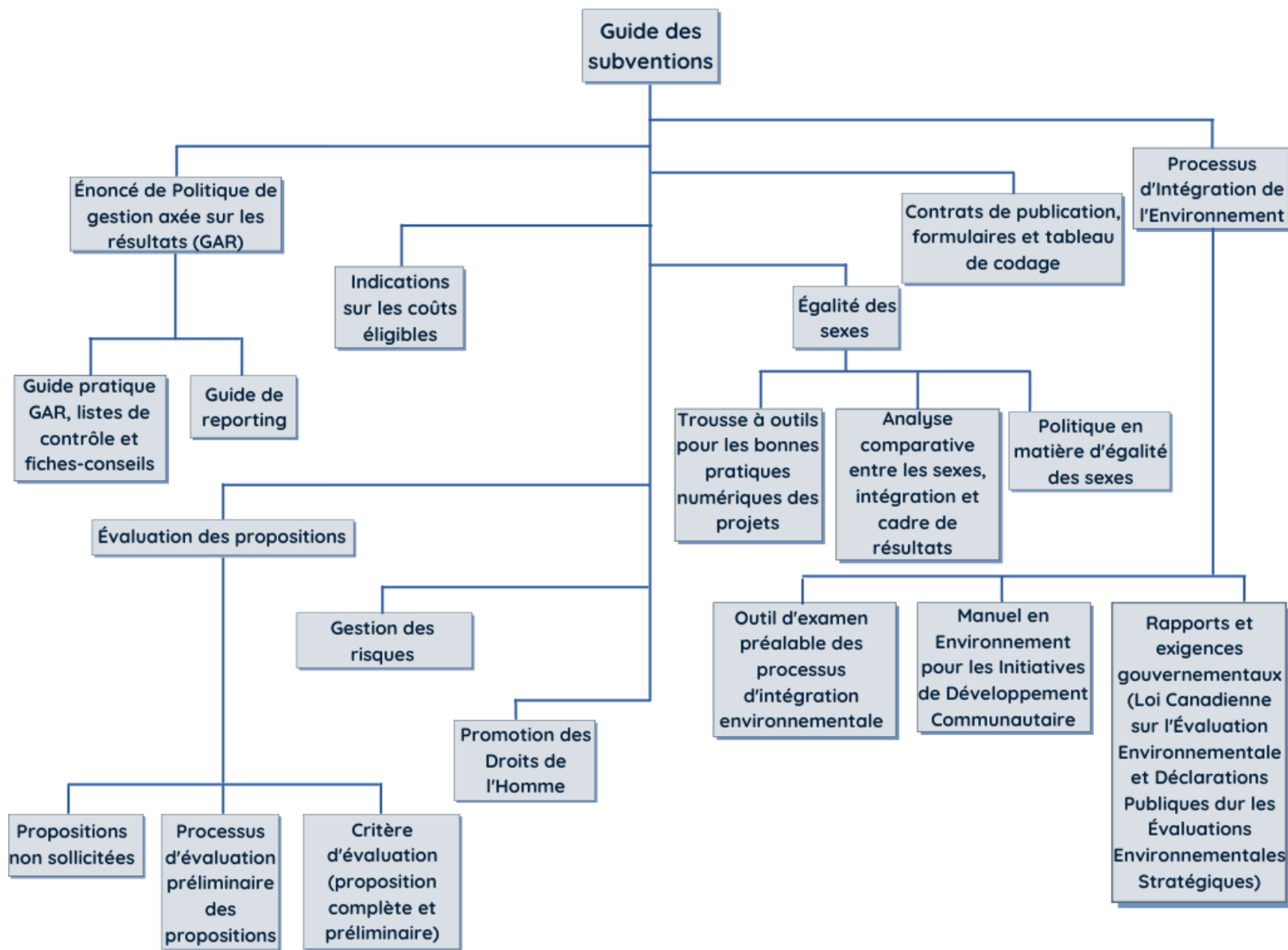
Bien que l'un des principes directeurs de la politique des OSC soit l'environnement et l'action pour le climat, la politique elle-même ne contient aucune orientation réelle ni aucun accent particulier sur l'environnement et sa sauvegarde, ni aucune directive ou objectif de partenariat visant à établir des partenariats avec des organisations qui sont durables dans leur opérations et programmes, ou lutte contre le changement climatique. La politique est soutenue par un plan de mise en œuvre qui reflète les neuf objectifs de la politique sur les OSC, développé en collaboration avec les OSC par le biais du Groupe consultatif sur les politiques de la société civile. Bien que le plan de mise en œuvre ne fasse pas non plus mention de la durabilité environnementale ou des questions liées au changement climatique, il inclut des activités et des jalons liés à l'objectif six axés sur des mécanismes de financement prévisibles, flexibles et transparents. Les activités relatives à la manière dont le GAC travaille avec les OSC pour promouvoir la durabilité environnementale et lutter contre le changement climatique comprennent des dispositions relatives à la rationalisation des processus de demande ainsi que des procédures liées au financement et à l'établissement de rapports.

Guide relatif aux subventions

Alors que la politique sur les OSC et son plan de mise en œuvre définissent le cadre général des partenariats des OSC avec le département, en plus de la PAIF, les orientations de financement et les dispositions techniques du département pour les OSC partenaires éclairent l'établissement de partenariats formels pour mettre en œuvre des programmes de développement. La figure 1 donne un aperçu des principales politiques, outils et orientations pour soutenir les partenaires de la société civile. Il se concentre sur ceux qui s'appliquent spécifiquement aux partenariats formels. Dans ce qui suit, cette note de synthèse présente des informations sur chaque outil, y compris des références et des conseils relatifs à l'environnement et au changement climatique. En plus des informations

présentées dans la figure 1, AMC gère également un site Web sur les [questions et réponses concernant les demandes de financement](#) (voir ci-dessous).

Figure 1. Guide des subventions AMC pour les OSC partenaires



**Organigramme préparé par les auteurs.*

La recherche comprenait un examen de toutes les politiques présentées dans la Figure 1 dans le but d'identifier quand et comment elles se recoupent avec les dispositions liées à la durabilité environnementale - à la fois en termes de programmes et de dispositions susceptibles d'avoir un impact sur les opérations des OSC.

Processus d'Intégration de l'Environnement

Parmi les directives de financement disponibles, les informations sur le [Processus d'Intégration de l'environnement \(PIE\)](#) d'AMC, adopté en 2014@ sont les plus pertinentes du point de vue de l'intégration de la durabilité environnementale dans les opérations et programmes des OSC. Le PIE rationalise les politiques du ministère et les exigences juridiques liées à l'environnement en un seul processus. [L'outil d'examen préalable du PIE](#) est l'outil d'AMC pour déterminer la profondeur de l'analyse environnementale requise pour les initiatives - les catégories fournies sont basées sur les risques et opportunités environnementaux de l'initiative, conscients du contexte et de l'échelle du secteur. Il existe quatre catégories (Figure 2).

Figure 2. Risque environnemental et actions associées selon l'outil d'examen préalable du PIE d'AMC

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
<ul style="list-style-type: none"> • Risque environnemental élevé • Nécessite une analyse environnementale approfondie et une consultation avec le spécialiste de l'environnement d'AMC • Exemple: Infrastructure à grande échelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque environnemental faible ou modéré ou toute opportunité environnementale • Exige un risque environnemental approprié au niveau d'importance environnementale et une consultation avec le spécialiste environnemental d'AMC • Exemple: changements à petite ou moyenne échelle dans l'utilisation des terres ou la foresterie, la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque ou opportunité environnementale négligeable • Ne nécessite aucune analyse environnementale supplémentaire ni consultation d'un spécialiste AMC • Exemple: secteurs qui se concentrent sur une activité spécifique telle que la gouvernance, les droits de l'homme, la protection de l'enfance ou les réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Urgence: initiatives qui doivent être menées sans délai pour éviter les dommages matériels ou environnementaux ou qui sont dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques • Ne nécessite aucune analyse environnementale supplémentaire, mais le spécialiste de l'environnement d'AMC doit confirmer • Exemple: catastrophe naturelle, conflit urgent

Le site web d'AMC sur les questions et réponses lors de la demande de financement comprend une question spécifique relative à la façon dont les partenaires devraient procéder si leur projet est classé dans la catégorie B. Il comprend également une question visant à clarifier ce que les partenaires devraient faire dans une situation où les activités du projet ne sont pas pleinement définies mais peut inclure une infrastructure physique. Au-delà des conseils dans ces deux domaines, la page web n'inclut pas d'autres questions liées aux dimensions environnementales des projets.

L'outil de sélection PEI est complété par le [Manuel en Environnement pour les Initiatives de Développement Communautaire](#). Le manuel est un outil clé pour les OSC partenaires. Il fournit des informations sur les exigences environnementales d'AMC et vise à aider les partenaires à intégrer les considérations environnementales dans les initiatives de développement. Le manuel stipule qu'AMC s'engage à travailler avec ses partenaires et que, dans la mesure du possible, les partenaires doivent

consulter le personnel approprié d'AMC ou des spécialistes de l'environnement lorsque des questions environnementales se posent. La section du manuel consacrée à la mise en œuvre encourage les partenaires à développer et à mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement, bien qu'elle n'inclue pas de dispositions reconnaissant comment ces systèmes pourraient être affectés par la taille de l'organisation, le mandat et la nature des partenaires locaux avec lesquels les OSC travaillent et dont les capacités propres peuvent varier considérablement. La composante d'évaluation environnementale du manuel est détaillée et complète. Elle comprend des informations sur les exigences en matière de planification et de mise en œuvre, ainsi que des informations sur les outils environnementaux, y compris des évaluations, des principes, des conseils sur l'analyse des effets environnementaux et leur importance, la participation, les mesures d'atténuation, la surveillance et des informations sur la façon dont les projets sont définis dans le cadre de la loi Canadienne sur l'Évaluation Environnementale canadienne (2012).

Fait important, le manuel note que les OSC partenaires ont des obligations contractuelles « d'intégrer systématiquement les facteurs environnementaux dans ses processus décisionnels (conformément à la Politique de Durabilité Environnementale d'Affaires Mondiales Canada) » et qu'ils doivent effectuer une évaluation des risques environnementaux conformément à la Loi sur l'évaluation environnementale. En outre, il note que GAC « encourage [les partenaires] à développer et à mettre en œuvre un système de gestion environnementale » qui reflète le programme lié à l'environnement et qu'AMC « veillera à ce que les organisations aient mis en place des pratiques environnementales appropriées et aient la capacité de mener à bien ces responsabilités. » Selon le manuel, GAC a le pouvoir de surveiller les pratiques environnementales des organisations pendant les relations contractuelles et cinq ans après la fin d'un contrat, peut demander une copie d'un rapport d'évaluation environnementale et effectuer des audits environnementaux. En complément du manuel, AMC a préparé [un document d'accompagnement des ressources supplémentaires](#) pour soutenir les partenaires. Cependant, ce document date de 2005.

En effet, bien que le manuel fournisse des informations utiles, il semble être considérablement dépassé par rapport aux engagements d'AMC et aux cadres internationaux pertinents, y compris aucune mention de l'Agenda 2030 ou de l'Accord de Paris sur le changement climatique avec des informations sur la politique et le cadre réglementaire axé sur les directives et les engagements gouvernementaux de 2002 ou avant. De plus, la Loi Canadienne sur l'évaluation Environnementale de 2012 a été remplacée par la Loi sur l'[Évaluation d'Impact en 2019](#). Cela n'est pas mentionné dans le document et aucune directive n'est disponible pour les partenaires concernant les implications de la nouvelle loi.

En dehors des conseils spécifiques sur l'environnement, AMC propose une gamme de ressources qui se rapportent à des conseils de financement plus techniques en ce qui concerne les approches de projet, les propositions, les contrats et la gestion des risques. L'évaluation des orientations aux OSC partenaires comprenait un examen des outils communs utilisés par les OSC partenaires pour préparer des propositions et mettre en œuvre des projets avec AMC.

La gestion axée sur les résultats (GAR)

AMC utilise une approche de gestion axée sur les résultats pour l'aide internationale du Canada. Cette approche se concentre sur les résultats et les réalisations en particulier, en plus des activités et des produits, avec des implications pour toutes les phases de l'élaboration du programme, y compris la planification, la mise en œuvre, l'établissement de rapports et les évaluations. Informées par la [Déclaration de politique GAR \(2008\)](#) d'AMC, les OSC sont guidées par deux documents de référence clés, à savoir un [guide pratique](#) et un [guide de reporting pour les partenaires](#), en plus d'une [série de listes de contrôle et de fiches de conseils](#).

Dans l'ensemble, étant donné la nature de ces documents - qui se concentrent sur des conseils aux partenaires indépendants d'un secteur de travail particulier (éducation, santé, environnement, etc.) - il

Il y a peu de référence aux préoccupations en matière de durabilité environnementale et de résilience climatique. La politique d'AMC elle-même est simple en ce qu'elle offre des objectifs, une portée et des principes - cependant, à l'instar de la politique des OSC, il n'est fait aucune mention de la gestion de l'environnement ou du climat et de l'importance ou du besoin de la planification et de la mise en œuvre des projets à faire de manière écologiquement durable. Le guide pratique contient cependant une section sur la durabilité environnementale (p. 29). La section met l'accent sur l'importance de la durabilité environnementale dans les résultats des projets pour tous les projets d'assistance internationale. Il note trois grands principes : 1) ne pas nuire, 2) atténuer les risques environnementaux et 3) capitaliser sur les opportunités environnementales. Il note l'utilisation du processus d'intégration environnementale, qui conduit à des approches intégrées et ciblées. Le processus d'intégration environnementale n'est pas expliqué dans le document, bien que des informations soient disponibles spécifiquement sur ce processus dans le cadre des directives de financement (comme le montre la figure 1 et discuté plus en détail ci-dessous). Les directives fournissent des étapes pour une analyse de la situation, dans laquelle l'équipe de projet identifie idéalement les problèmes à résoudre et les facteurs contextuels. Cette partie, cependant, ne traite pas spécifiquement de la durabilité environnementale ni ne mentionne le changement climatique. Au contraire, l'environnement est une variable telle que l'égalité des sexes ou la gouvernance. Semblable au guide pratique, le guide de reporting n'accorde aucune importance particulière à l'environnement et au changement climatique, ni n'exige spécifiquement que le reporting inclue une composante environnementale - se concentrant plutôt sur des rapports intégrant la durabilité environnementale, sans directive spécifique sur la manière utilisée. Dans l'ensemble, les outils de GAR d'AMC fournissent peu de références aux impacts environnementaux et du changement climatique qui auront sans doute un impact croissant sur le travail de toutes les organisations du secteur de la coopération internationale, y compris la société civile et au-delà.

Évaluation des propositions

Les [directives sur le processus d'évaluation des propositions](#) d'AMC comprennent des informations relatives aux propositions préliminaires et aux propositions non sollicitées ainsi que les critères d'évaluation des propositions préliminaires et complètes. Les critères d'évaluation de la proposition préliminaire indiquent qu'une proposition doit comporter « des mesures environnementales appropriées (...) intégrées dans la conception et la planification du projet ». Le guide pour les [propositions non sollicitées](#) comprend des informations similaires, mais note également que la présentation du défi de développement abordé par la proposition peut inclure des questions liées à la durabilité environnementale (et au genre ou aux droits de l'homme). Les critères d'évaluation fournis pour les propositions complètes contiennent une section plus détaillée sur la durabilité environnementale. Bien que les informations sur l'égalité des sexes et la promotion des droits de l'homme se rapportent clairement aux objectifs des propositions, la section sur la durabilité environnementale se concentre sur les impacts environnementaux du projet proposé et les mesures de mise en œuvre pertinentes, en plus de la capacité démontrée à faire face aux facteurs environnementaux et aux mesures recommandées. Il ne demande pas comment une proposition fait progresser les priorités d'AMC en matière de durabilité environnementale et de lutte contre le changement climatique. Les orientations sur les évaluations des propositions ne renvoient pas au PIE.

Dépenses éligibles

AMC offre des [conseils sur les coûts éligibles pour les initiatives de développement](#). Cela comprend une liste des coûts éligibles et non éligibles pour les projets. Les orientations ne font pas référence aux coûts qui pourraient être associés à l'atténuation du changement climatique ou aux efforts particuliers liés à la durabilité environnementale. La section 1.5 clarifie les allocations pour les voyages mais ne fait aucune mention des questions liées à l'empreinte carbone des projets. La [politique de compensation des frais généraux](#) d'AMC pour les accords de contribution n'inclut pas la compensation des émissions de carbone comme dépense de projet admissible (tout effort des organisations dans ce domaine devrait provenir des frais généraux). De plus, il n'y a rien dans les

directives relatives aux achats écologiques, ni dans le contexte des [formulaires de contrat](#) disponibles par AMC pour les partenaires. Cependant, AMC a mis à jour les [dépenses éligibles](#) en réponse aux impacts de la pandémie de la COVID-19, notamment en autorisant des coûts supplémentaires de télétravail et de télécommunications dans le cadre des dépenses du projet.

Gestion des risques

Les directives d'AMC sur la [gestion des risques](#) présentent la gestion intégrée des risques comme un outil permettant de comprendre, de communiquer et de gérer les risques à l'appui des résultats prévus. Bien que le cycle de gestion des risques en cinq étapes soit présenté, les orientations ne fournissent pas d'exemples spécifiques de risques (pointant vers des informations supplémentaires dans le guide de reporting aux partenaires mentionnés ci-dessus).

Guide sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme

Il n'est pas surprenant compte tenu de la PAIF, les orientations de financement d'AMC incluent une attention particulière à l'égalité des sexes en mettant à disposition :

- [La Trousse d'outils pour l'égalité des genres dans les projets](#),
- [Le Manuel d'instructions pour l'égalité entre les sexes à l'ère numérique](#),
- [Le Cadre d'évaluation des résultats en matière d'égalité entre les sexes](#),
- [Intégration d'une perspective de genre](#),
- [Politique en matière d'égalité entre les sexes](#), et
- L'information sur l'[analyse comparative entre les sexes](#).

Ces ressources fournissent des conseils sur la conception et la mise en œuvre de la programmation de la PAIF. Cependant, à travers ces outils, le changement climatique et l'environnement ne sont pas mentionnés (à l'exception de quelques exemples d'objectifs liés à la FIAP sur les femmes et la prise de décision dans la résolution des problèmes environnementaux). Bien que les liens entre l'égalité des sexes et le changement climatique et la durabilité environnementale soient décrits dans la PAIF, cela ne s'est pas traduit par des orientations plus spécifiques pour les partenaires, y compris en ce qui concerne les étapes pratiques vers une programmation intersectionnelle et holistique conforme à l'Agenda 2030. De même, les considérations d'[amélioration des droits de l'homme](#) d'AMC ne contiennent pas de composantes environnementales ou de changement climatique.

Opportunités et défis pour les OSC partenaires

L'examen des politiques et des orientations d'AMC à l'intention des partenaires suggère que le ministère a la possibilité de mieux intégrer les facteurs liés à la durabilité environnementale et au changement climatique. Les principales conclusions de l'analyse sont présentées ci-dessous.

L'importance de l'environnement et du changement climatique dans les efforts de coopération internationale d'AMC n'est pas claire pour les OSC sur la base des orientations existantes

Le projet de recherche sur l'Écologisation des OSC - qui comprenait une enquête auprès de 51 petites, moyennes et grandes OSC, des entretiens approfondis avec 12 organisations, des études de cas et des séances d'apprentissage par les pairs - a révélé que les OSC partenaires ne savent pas clairement dans quelle mesure la durabilité environnementale des évaluations de propositions, par exemple. Cela signifie que les OSC peuvent ne pas inclure systématiquement des informations sur la manière dont leur projet aborde les facteurs de durabilité environnementale et de changement climatique si ces questions ne sont pas liées à des objectifs primaires ou secondaires. En fait, beaucoup ne se rendent pas compte que la plupart des propositions de projets soumises à AMC sont vues par un spécialiste de l'environnement.

Les orientations existantes pour les OSC partenaires ne reflètent pas les urgences environnementales actuelles et la crise climatique

Comme indiqué ci-dessus, les principales orientations destinées aux OSC partenaires sur la durabilité de l'environnement sont présentées dans les dispositions du PIE et précisées dans le Manuel sur

l'environnement. Cependant, ces documents font référence à une législation dépassée et à des engagements gouvernementaux internationaux vieux de près de 20 ans. Des ressources supplémentaires datent de 2005, soulevant des questions quant à leur pertinence et leur valeur pour les OSC partenaires.

Une implication importante des directives obsolètes sur la durabilité environnementale est que l'approche actuelle d'AMC ne reflète pas pleinement l'urgence avec laquelle la coopération internationale doit répondre au changement climatique et à la durabilité environnementale. De plus, le Programme 2030 et les principes de mise en page de la PAIF et les nouvelles méthodes de travail qui ont une incidence sur la façon dont les partenaires du Canada abordent l'intégration de la durabilité environnementale dans une perspective plus holistique et intégrée. De plus, les orientations actuelles ne reflètent pas les liens entre la pollution de l'environnement et les résultats du développement², ou l'impact de l'augmentation des événements météorologiques extrêmes. Étant donné que le Canada fournit une assistance internationale aux pays les plus touchés par ces facteurs, y compris par le biais d'un partenariat avec les OSC, il peut être nécessaire de mettre à jour les directives concernant le PIE et son manuel, ainsi que des directives sur la gestion des risques. Compte tenu des réalités actuelles, il peut être nécessaire de réexaminer les orientations pour les projets de catégorie C présentant un risque ou une opportunité environnementale négligeable. Si les projets sous-sectoriels peuvent avoir de faibles impacts sur l'environnement, ils peuvent en effet être impactés par les conditions environnementales ou la nécessité d'assurer la résilience au changement climatique. De plus, des événements tels que des conférences et des réunions sont classés dans la catégorie C. Pourtant, ces réunions présentent une opportunité pour des efforts écologiques grâce à des voyages climato-intelligents, des compensations de carbone et des options de participation virtuelle, ainsi que des choix en matière d'approvisionnement, d'utilisation du papier et d'élimination des déchets. Alors que les décisions concernant des événements spécifiques peuvent ne pas avoir un impact environnemental significatif dans l'ensemble, les efforts dans ce domaine favorisent un secteur plus vert.

La cohérence entre les ressources d'orientation du financement pourrait être renforcée grâce à des orientations supplémentaires

Dans l'ensemble, l'examen des directives de financement a révélé peu d'exemples de croisements entre les documents d'orientation. Même lorsque la durabilité environnementale était mentionnée, les parties prenantes n'étaient pas nécessairement renvoyées au PIE et à son manuel. Par exemple, la société civile pourrait bénéficier de directives de GAR flexibles comprenant des informations spécifiques relatives à la manière dont l'environnement et le changement climatique devraient être intégrés dans les stratégies de GAR. Bien que les femmes et les filles soient touchées de manière disproportionnée par le changement climatique, les documents d'orientation sur l'égalité des sexes ne fournissent pas d'outils ou de directives pratiques pour soutenir une meilleure intégration du changement climatique et des facteurs environnementaux dans les programmes d'égalité des sexes.

Les participants au projet d'écologisation des OSC ont noté que, dans l'ensemble, le ministère pourrait fournir plus de conseils sur la façon dont il souhaiterait voir les partenaires intégrer la durabilité environnementale et le changement climatique dans les projets, préparés en consultation avec les OSC partenaires (conformément aux engagements d'AMC liés à la consultation et à la coopération -création dans le cadre de la politique OSC). Dans l'ensemble, il y a peu d'informations sur les considérations environnementales et climatiques lors de la demande de financement et dans les critères d'évaluation. De plus, les OSC sont gênées pendant les processus de candidature en ce qui concerne leur capacité à accéder au personnel d'AMC et aux spécialistes de l'environnement pour

² Un examen de l'apprentissage par les pairs de l'[écologisation de la coopération pour le développement](#) publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2019 a noté qu'il s'agit d'un écart plus généralement parmi les donateurs. L'examen comprenait un examen de l'approche du Canada.

soulever des questions. Au minimum, un engagement stratégique avec les OSC autour des procédures de financement et des problèmes environnementaux pourrait donner lieu à une série de nouvelles questions et réponses de financement concernant l'environnement, le climat, les risques et la durabilité, offrant des orientations supplémentaires aux OSC (bien que cela ne puisse pas remplacer la mise à jour des informations existantes sur le PIE, comme souligné ci-dessus). La création de boîtes à outils sur l'environnement et le changement climatique, semblable à ce que le ministère a fait pour l'égalité des sexes, pourrait être une voie utile à cet égard.

Les exigences en matière de contrats et de PIE se recoupent avec les possibilités de promouvoir l'écologisation des opérations des OSC

Comme indiqué ci-dessus, le PIE d'AMC fait référence au rôle du ministère dans la garantie des systèmes de gestion environnementale lorsqu'il travaille avec des partenaires financés. Les orientations existantes ne sont pas claires quant à la manière dont cela fonctionne dans la pratique et en ce qui concerne le type de soutien que les divers partenaires pourraient recevoir. En outre, les règles de passation de marchés actuelles, y compris les dépenses éligibles, peuvent également nuire aux opérations et programmes écologiques. Par exemple, les participants au projet d'écologisation des OSC ont noté que les coûts éligibles pour les initiatives de développement devraient contenir des composantes environnement et action climatique. Les coûts admissibles et les incitatifs pour des programmes plus écologiques pourraient inclure des compensations de carbone, le recours à des experts locaux plutôt que canadiens pour réduire l'empreinte carbone et, surtout, le coût des évaluations environnementales, qu'elles soient préparées en interne ou non.

On ne sait pas comment AMC considère la capacité des partenaires des OSC dans les dispositions pour une coopération internationale plus verte

Enfin, alors que le Manuel en environnement se réfère à la garantie de la capacité des partenaires à adhérer pleinement au PIE, il n'y a aucune information sur la manière dont cela est fait dans la pratique. Comme indiqué, les outils existants qui soutiendraient la capacité des OSC sont soit obsolètes, soit inexistantes. La question de la capacité des partenaires locaux n'est pas du tout mentionnée dans les documents d'orientation pertinents disponibles sur l'environnement. Les participants au projet d'écologisation des OSC ont noté que l'analyse et les exigences environnementales ne reflètent pas toujours ou ne sont pas toujours réalistes des capacités des partenaires internationaux, en termes de ressources humaines disponibles, notamment les connaissances et l'expertise existantes. Cependant, l'approche féministe du Canada a des répercussions sur la façon dont le Ministère s'engage avec divers types d'OSC partenaires - au Canada et à l'étranger. Les OSC dotées de capacités et de mandats divers auront des degrés divers de capacité à intégrer les préoccupations environnementales dans leurs projets, une question qui ne semble pas être prise en compte dans les orientations existantes.

Recommandations

Cette note d'orientation a cherché à comprendre les engagements pris par AMC pour l'environnement, le changement climatique et à clarifier les politiques, les outils et les ressources disponibles pour aider les partenaires de la société civile à contribuer à une coopération internationale écologiquement durable et intelligente face au climat. Bien qu'AMC se soit engagé en faveur de l'action environnementale et climatique, des pratiques durables et des accords internationaux, ces engagements ne se sont pas traduits par des orientations actualisées et complètes pour les OSC partenaires d'AMC.

Deux recommandations clés émergent. Affaires Mondiales Canada devrait :

- ✓ **Mettre à jour, rationaliser et étendre de toute urgence les orientations et les outils de financement existants liés à la durabilité environnementale et à l'action climatique.**

Il est nécessaire qu'AMC veille à ce que ses directives de financement soient conformes aux engagements mondiaux et nationaux du Canada, aux cadres juridiques et réglementaires et aux

politiques ministérielles, notamment en ce qui concerne la politique de la PAIF et des OSC. Des orientations mises à jour devraient articuler des exigences claires en matière de durabilité environnementale et d'action contre le changement climatique pour les initiatives soutenues par les OSC, y compris de la proposition à la mise en œuvre et à l'établissement de rapports. Les directives de financement devraient inclure des passerelles appropriées entre les documents de ressources pour assurer la cohérence et illustrer l'importance des initiatives environnementales et intelligentes face au climat dans le contexte du portefeuille de coopération internationale d'AMC. Enfin, la mise à jour des orientations et des outils présente une opportunité pour AMC de mieux soutenir la capacité des partenaires des OSC à mieux intégrer les solutions environnementales et climatiques intelligentes dans leur programmation, contribuant ainsi à une coopération internationale plus écologique dans son ensemble.

- ✓ **Assurer la consultation des partenaires des OSC et leur engagement dans les efforts de mise à jour des orientations et des outils de financement liés à la durabilité environnementale et à l'action climatique.**

La consultation et le dialogue avec les OSC sont les pierres angulaires de la politique OSC d'AMC. Les efforts pour mettre à jour les orientations et les outils de financement pour soutenir les partenariats (plus) écologiques exigeront nécessairement un engagement fort avec les OSC. Cela signifie identifier davantage les défis pratiques auxquels sont confrontées les OSC, définir des attentes partagées et réalistes, offrir des opportunités de co-création et de recherche conjointe de solutions et offrir aux diverses OSC des opportunités d'informer et de fournir des commentaires sur les outils de soutien. Certaines questions, telles que l'utilisation des compensations carbone dans le cadre des dépenses du projet, ont déjà été signalées à AMC et peuvent nécessiter une discussion dans le cadre des mécanismes de dialogue existants, tels que le Groupe de travail sur l'augmentation de l'efficacité. Dans l'ensemble, l'examen des directives de financement et des contributions des OSC participant au projet d'écologisation des OSC de Coopération Canada suggère que le moment est venu pour un dialogue large mais ciblé entre le Ministère et les OSC pour promouvoir une coopération internationale écologiquement durable et intelligente face au climat.